



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 5 février 2024, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

4. AVIS DE MOTION

4.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux cent trente-six mille deux cents dollars (236 200\$) pour l'acquisition de 21 appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu;

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

6.1. Dépôt et accusé de réception du rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec;

6.2. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – dépôt de la liste des immeubles à être vendus;

6.3. Dédommagement suite à un refoulement d'égout - conduite affaissée - 136, 10e Avenue;

6.4. Dédommagement suite à une problématique d'écoulement de l'eau pluviale - 413, chemin de Marieville;

6.5. Demande de contribution financière de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu (CCIVR) dans le cadre de l'organisation de la *Grande consultation*;

6.6. Projet de relocalisation de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque municipale Simonne-Monet-Chartrand - choix de l'emplacement;

7. FINANCES

7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de janvier 2024;

7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 30 janvier 2024;

7.3. Adoption du programme des activités d'investissement pour l'année 2024 et ouverture des enveloppes budgétaires;

7.4. Émission d'une carte de crédit pour le directeur général;

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1.** Lettre d'entente numéro 30 abrogeant la lettre d'entente numéro 22 - poste de journalier chef d'équipe - autorisation de signature;
- 8.2.** Lettre d'entente numéro 31 - révision d'échelons - autorisation de signature;
- 8.3.** Offre de services de l'entreprise Développement Optimum services-conseils inc. pour l'amélioration du climat de travail et de l'efficience organisationnelle - accompagnement pour la mise en place du plan d'action;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TRAVAUX PUBLICS

11. URBANISME

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1.** Demande de contribution financière de l'organisme Entraide et partage;
- 13.2.** Accréditation d'organismes conformément à la *Politique de reconnaissance 2021*;
- 13.3.** Point retiré;

14. COMMUNICATIONS

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

- 15.1.** Projet de construction d'une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu – autorisation de signature de l'acte de vente;
- 15.2.** Lancement des activités de l'année 2024 de la Maison Victor-Gadbois - achat d'un billet;
- 15.3.** Dépôt et accusé de réception de la lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation suite au rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec;

16. REMERCIEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 18.1.** Levée de la séance;

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-02-015

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :
- ajout du point 15.1 : Projet de construction d'une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu - autorisation de signature de l'acte de vente;
 - ajout du point 15.2 : Lancement des activités de l'année 2024 de la *Maison Victor-Gadbois* - achat d'un billet;

- ajout du point 15.3 : Dépôt et accusé de réception de la lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation suite au rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec;
- retrait du point 13.3 : Demande de contribution financière de l'organisme *Les Diffusions Hors-Champ* pour l'organisation de l'édition 2024 du *Festival de musique à l'image de Richelieu*.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

24-02-016 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

24-02-017 4.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS (236 200\$) POUR L'AQUISITION DDE 21 APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE RICHELIEU

Avis est donné par Lucie Marchand que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux cent trente-six mille deux cents dollars (236 200\$) pour l'acquisition de 21 appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu* ».

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

24-02-018 6.1. DÉPÔT ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport d'enquête réalisée par la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec à l'égard de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que le rapport d'enquête à été transmis à l'attention de la direction générale de la Ville le 19 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que le rapport d'enquête doit être déposé à la première séance ordinaire du conseil municipal suivant sa publication sur le site internet de la Commission municipale du Québec, tel que requis dans les recommandations dudit rapport;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal prend connaissance du rapport

d'enquête à l'égard de la Ville de Richelieu réalisée par la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec, daté du 17 janvier 2024, et en accuse réception.

Avis est donné par Lucie Marchand que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux cent trente-six mille deux cents dollars (236 200\$) pour l'acquisition de 21 appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu* ».

Adoptée.

24-02-019

6.2. **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une vente pour non-paiement des taxes afin de récupérer les montants dus la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé la liste des immeubles à être vendus sur lesquels des arrérages sont dus;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette, et résolu unanimement que le conseil municipal :

ORDONNE à la greffière de vendre à l'enchère publique, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 200, boulevard Richelieu, le 17 avril 2024 à 10h00, les immeubles apparaissant au rapport de la trésorière présentement soumis sur lesquels des arrérages de taxes sont dus;

AUTORISE la greffière à prendre les procédures requises en vertu des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19,) et de supprimer de la liste les noms des contribuables qui ont acquitté, le ou avant le 17 avril 2024, les taxes dues sur les immeubles mentionnés à la liste soumise par la trésorière, à la condition que lesdits contribuables paient les frais et intérêts qui auront été encourus pour cette vente jusqu'à la date du paiement desdites taxes;

AUTORISE la greffière à recourir aux services d'un arpenteur-géomètre pour la description technique des parties de lots et d'une firme d'avocats ou de notaires pour la vérification des titres de propriété, documents nécessaires à la vente et dont les dépenses encourues font parties inhérentes des frais de vente des propriétés;

AUTORISE la trésorière à enchérir sur les immeubles mis en vente pour et au nom de la Ville de Richelieu, jusqu'à un montant équivalent au montant des taxes dues sur lesdits immeubles ainsi que des intérêts et frais de vente.

Adoptée.

24-02-020

6.3. **DÉDOMMAGEMENT SUITE À UN REFOULEMENT D'ÉGOUT - CONDUITE AFFAÏSSÉE - 136, 10E AVENUE**

CONSIDÉRANT la réclamation d'un citoyen adressée à la Ville de Richelieu pour des dommages subit suite au refoulement d'une conduite d'égout à l'intérieur de la propriété sise au 136, 10e Avenue;

CONSIDÉRANT que suite à l'enquête réalisée par un entrepreneur et le Service de travaux publics, la conduite de la Ville, située sous la voie publique, était affaïssée;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil :

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la quittance entre la Ville et monsieur Jean-Christoph Dury en ce qui a trait à la réclamation d'un montant de 373,67\$;

AUTORISE, suite à la signature d'une quittance finale, le remboursement d'une somme de 373,67\$ à monsieur Jean-Christoph Dury, représentant le montant déboursé pour réparer le dommage subit, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-995.

Adoptée.

24-02-021

6.4. **DÉDOMMAGEMENT SUITE À UNE PROBLÉMATIQUE D'ÉCOULEMENT DE L'EAU PLUVIALE - 413, CHEMIN DE MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT la réclamation d'un citoyen adressée à la Ville de Richelieu pour des dommages subit suite à des problématiques d'écoulement de la conduite municipale située dans l'emprise de son terrain;

CONSIDÉRANT que suite à l'enquête réalisée par des entrepreneurs et le Service de travaux publics, la conduite qui a fait défaut est située dans l'emprise de la Ville;

CONSIDÉRANT que le citoyen a engagé des frais pour réparer le dommage subit;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil :

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la quittance finale entre la Ville et monsieur Éric Desmarais en ce qui a trait à la réclamation d'un montant de 7 857,56\$.

AUTORISE, suite à la signature d'une quittance finale, le remboursement d'une somme de 7 857,56\$ à monsieur Éric Desmarais, représentant le montant déboursé pour réparer le dommage subit, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-995.

Adoptée.

24-02-022

6.5. **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA *GRANDE CONSULTATION***

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour l'organisation de la *Grande Consultation* datée du 14 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement d'une contribution financière de 750,00\$, taxes en sus, à la Chambre de de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour l'organisation de la *Grande Consultation* qui aura lieu le 13 février prochain, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

24-02-023

6.6. PROJET DE RELOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SIMONNE-MONET-CHARTRAND - CHOIX DE L'EMPLACEMENT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal évalue, depuis les derniers mois, les différentes possibilités quant à la relocalisation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier d'une aide financière de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM), le conseil municipal doit confirmer le futur emplacement de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal confirme au ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qu'il entend déménager les bureaux de l'hôtel de ville et la bibliothèque municipale dans l'immeuble sis au 1111, 3e Rue, à Richelieu, lequel est situé dans le périmètre urbain et ne se trouve pas en zone inondable.

Adoptée.

7. FINANCES

24-02-024

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2024

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de janvier 2024 pour un montant de 249 177,19\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de janvier 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 893 448,39,00\$.

Adoptée.

24-02-025

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 30 JANVIER 2024

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 30 janvier 2024.

24-02-026

7.3. ADOPTION DU PROGRAMME DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024 ET OUVERTURE DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants, payables à même :

Éclairage de rues au DEL	100 000\$
Réfection du terrain de balle	24 700\$

Remplacement du panneau numérique extérieur	30 000\$
Achat de mobilier urbain pour les tennis	50 000\$
Parc de l'étang – Réfection des terrains de pickleball	190 000\$
Entrée de l'arboretum	10 000\$
Mise aux normes de la piscine municipale (volet 1)	35 100\$

QUE la direction générale et la trésorière soient autorisées à procéder à l'exécution des travaux conformément à la *Loi sur les travaux municipaux*, RLRQ c. T-14, et autres lois et aux pratiques établies.

QUE ces projets financés par le surplus non affecté soit transféré dans un surplus affecté jusqu'à ce que le projet soit terminé;

QUE toute somme non utilisée dans un projet financé par le surplus pourrait servir à couvrir la dépense excédentaire nécessaire à la réalisation d'un autre projet ou le cas échéant cette somme sera retournée au surplus non affecté;

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2024 et financés par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds d'investissement, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en dix versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2025.

Adoptée.

24-02-027

7.4. ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que monsieur Manuel Bouthillette a été embauché à titre de directeur général en date du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une carte de crédit est mise à la disposition de la direction générale pour palier à certaines dépenses dans le cadre d'une telle fonction;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'émission d'une carte de crédit au nom de la Ville de Richelieu, avec une limite de crédit de 15 000\$, à l'attention de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

24-02-028

8.1. LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 30 ABROGEANT LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 22 - POSTE DE JOURNALIER CHEF D'ÉQUIPE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 30 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu visant à abroger la lettre d'entente numéro

22 laquelle créer un poste de journalier chef d'équipe
au Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Gauthier, et le directeur général, monsieur Manuel Bouthillette, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 30 entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Adoptée.

24-02-029

**8.2. LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 31 - RÉVISION D'ÉCHELONS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 31 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu visant à réviser les échelons de certains employés col bleus et col blancs;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Gauthier, et le directeur général, monsieur Manuel Bouthillette, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 31 entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Jacques Darche demande le vote.

Votes pour : 4

Votes contre : 2

Adoptée.

24-02-030

**8.3. OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT OPTIMUM
SERVICES-CONSEILS INC. POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DE
TRAVAIL ET DE L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLE -
ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Développement Optimum Services-conseils inc. pour l'accompagnement dans la mise en place du plan d'action visant l'amélioration du climat de travail et de l'efficience organisationnelle, datée du 29 janvier 2024 au montant de 6 600,00\$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise Développement Optimum Services-conseils inc. au montant de 6 600,00\$, taxes en sus, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-160-00-416 et 59-110-00-00 (surplus non affecté).

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TRAVAUX PUBLICS

11. URBANISME

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-02-031 13.1. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME ENTRAIDE ET PARTAGE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'organisme Entraide et partage datée du 29 janvier 2024;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement d'une contribution financière de 5 000,00\$, à l'organisme Entraide et partage afin qu'il puisse fournir des paniers d'épicerie aux citoyens de Richelieu et de la région, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

24-02-032 13.2. ACCRÉDITATION D'ORGANISMES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont fait parvenir une demande de renouvellement d'accréditation ou une demande d'accréditation complète à la Ville, conformément à la politique en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

RENOUVELLE l'accréditation de niveau *Organisme accrédité* aux organismes suivants :

- Centre communautaire l'Entraide Plus;
- Club FADOQ de Richelieu;
- Les Diffusions Hors-Champ;
- Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;
- Fondation pro études;
- Association Québec-France Vallée-du-Richelieu;
- Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de Richelieu;
- Comité logement de Richelieu (COLORI);
- Carrefour familial du Richelieu;
- Club de patinage artistique Saint-Césaire;
- Solidarité Montérégie Amérique centrale;
- Table régionale concertation aînés Montérégie (TRCAM);
- Société Alzheimer du Haut-Richelieu;
- Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu et Carignan;
- Éduc à tout.

ACCORDE l'accréditation de niveau *Organisme accrédité* à l'organisme suivant :

- Équijustice

Adoptée.

13.3. POINT RETIRÉ

14. COMMUNICATIONS

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

24-02-033 15.1. **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 23-R-266 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cent sept mille dollars (2 107 000\$) pour l'acquisition de propriétés dans le cadre du projet de construction de la future école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu* adopté par le conseil municipal le 27 juin dernier;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat acceptée par les parties;

CONSIDÉRANT que la signature de l'acte de vente est prévue pour ou vers le 1er avril 2024;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'acte de vente de la propriété sise au 2074, chemin des Patriotes, à Richelieu, le tout conformément au *Règlement d'emprunt numéro 23-R-266*, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

24-02-034 15.2. **LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2024 DE LA MAISON VICTOR-GADBOIS - ACHAT D'UN BILLET**

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le lancement des activités de l'année 2024 de la Maison Victor-Gadbois au montant de 95,00\$, taxes en sus et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

À 19h37, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, prend la parole pour faire la lecture intégrale de la lettre de monsieur Nicolas Paradis, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

24-02-035 15.3. **DÉPÔT ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA LETTRE DU SOUS-MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION SUITE AU RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner un observateur de la CMQ afin qu'il puisse s'assurer que les mesures et les engagements pris par la maire permettent de corriger la situation mise en lumière dans le rapport d'enquête;

CONSIDÉRANT que le directeur général a, comme requis, transmis aux membres du conseil la correspondance du sous-ministre lui étant adressée et en a fait lecture en séance du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend connaissance de la correspondance du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Nicolas Paradis, datée du 31 janvier 2024, et en accuse réception.

Adoptée.

16. REMERCIEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-02-036

18.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 19h55.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.